

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2025/05

Objet : Convention de mise à disposition d'espaces au sein des bâtiments de la Collectivité Européenne d'Alsace

Le PETR Sélestat Alsace centrale porte un Espace info énergie depuis 2014, devenu Espace conseil France Renov'. Il est animé par une conseillère qui informe et accompagne gratuitement les ménages dans leurs projets de rénovation de logements. Cette action s'inscrit dans un large réseau de partenaires compétent en matière d'habitat.

Depuis quelques années, les acteurs locaux de l'habitat, élus, professionnels et techniciens cherchent à structurer un lieu mutualisé dédié à l'habitat qui permettrait de mettre en relation tous les partenaires et d'apporter une meilleure lisibilité aux usagers qui souhaitent améliorer leur logement.

En juin 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a annoncé le déploiement d'une Maison de l'habitat centre Alsace à Sélestat. Au regard de l'expérience du PETR en qualité d'animateur de l'espace France Renov', avec l'objectif commun de déployer un réel Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH), les élus du Bureau du PETR, réunis le 7 octobre 2024, ont acté l'installation de la conseillère France Renov' dans les locaux de la Maison Alsace, 3 rue Louis Lang à Sélestat courant 2025.

L'occupation du bureau France Renov' par le PETR sera consentie à titre gratuit par la Collectivité européenne d'Alsace.

Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, ménage) liés aux activités régulières seront supportés par la Collectivité européenne d'Alsace.

LE PRESIDENT
Monsieur Patrick BARBIER,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10
- Vu** Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L. 2122-1 et suivants ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 16 septembre 2020 donnant délégation au Président pour la conclusion et la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles ;
- Considérant** l'intérêt d'installer l'Espace conseil France Renov' au sein d'un lieu multi partenarial dédié à l'habitat

DÉCIDE :

Article 1^{er}.

D'installer l'Espace conseil France Rénov' du PETR dans les locaux de la Maison Alsace, 3 rue Louis Lang à 67600 Sélestat, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, à titre gratuit et selon les termes de la convention de mise à disposition jointe en annexe

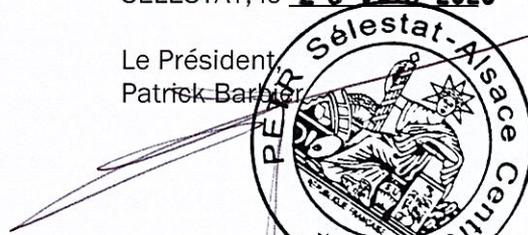
Article 2.

Le Président et le Directeur Général des Services du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Comité Syndical.

Mise en ligne le 26/06/2025

SELESTAT, le **25 JUIN 2025**

Le Président
Patrick Barbier



La présente décision, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.